Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

« Engagements Quartiers 2030 » - Approbation et autorisation de signature du contrat de villes

Rapporteur : Sébastien LEROUX
N°CC2024-027

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**73**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**85**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Il a été exposé que,

La Politique de la Ville qui vise à réduire les écarts de développement de certains quartiers et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont également signés par les départements et les régions.

Le Contrat de Villes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et des villes de Dreux et Vernouillet signé le 3 juillet 2015 est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. En tant que co-pilotes, l'Etat, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les villes de Dreux et Vernouillet ont engagé une réflexion collective à la suite de l'évaluation finale qui a été réalisé sur l'année 2022-2023.

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » reprend les axes stratégiques d'intervention qui sont les suivants :
- la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie, l'habitat ;
- le développement économique et l'accès à l'emplois.

À la suite des directives gouvernementales publiées le 3 avril 2023 et le 31 août 2023, de nouvelles thématiques ont été intégrées, à savoir : l'insertion professionnelle, la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la tranquillité publique.

En parallèle, le décret établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France a été publié au Journal Officiel le 29 décembre 2023. C'est la première fois depuis 2014 que le périmètre des quartiers de la politique de la ville a été modifié. Des ajustements ont été apportés dans plusieurs quartiers du territoire, notamment ceux de la Tabellionne, des Vauvettes et des Rochelles, afin de permettre l'incorporation des établissements scolaires aux zones prioritaires désignées.

La durée de ce nouveau contrat est de 6 ans (2024-2030).

L'Etat a souhaité un travail partenarial et territorialisé pour le processus d'élaboration du nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 » incluant les spécificités et les réalités locales. C'est pourquoi afin d'inclure l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, des consultations citoyennes ont été organisées dans les centres sociaux et Maisons Proximum afin de recueillir et d'intégrer au mieux les besoins des habitants. Ces différentes consultations citoyennes ont permis l'élaboration du nouveau contrat. Le comité de pilotage du 11 janvier 2024, présidé par le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, a validé le contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

***Vu** la loi LAMY de 2014 sur « la programmation de la ville et la cohésion urbaine » relative à la réglementation du déploiement de la politique de la ville à l'échelle nationale,*
***Vu** la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,*
***Vu** le courrier officiel du 3 avril 2023 de l'ancien ministre délégué au logement et à la ville Olivier KLEIN à destination des préfets de région, des préfets de département et les préfets délégués à l'égalité des chances relatif à la « Prochaine génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » »,*
***Vu** le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,*
***Vu** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement du 22 février 2024.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE le Président ou son représentant à signer la nouvelle génération des contrats de villes « Engagements Quartiers 2030 » et tout document afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**